

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Installations classées pour la protection de l'environnement COMMUNE DE BEAUCOUZÉ

Par arrêté préfectoral DIDD – 2022 - n°20 du 27 janvier 2022, une enquête publique est ouverte en mairie de BEAUCOUZÉ, du mardi 22 février 2022 à 13h00 au jeudi 24 mars 2022 à 17h30, soit pour une période de 31 jours consécutifs, sur la demande présentée par Monsieur le Président de la société INTERVET - MSD Santé animale, dont le siège social est situé 7 rue Olivier de Serres 49071 BEAUCOUZÉ, en vue d'obtenir l'autorisation relative à la construction et à la régularisation administrative de la plateforme logistique, située 12 rue de la Caillardière à BEAUCOUZÉ (49070), activité relevant de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement.

Cette demande, constituée conformément aux articles R. 512-2 à R. 512-10 du code de l'environnement comporte notamment une étude d'impact ainsi que l'avis de l'autorité environnementale.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier sera déposé à la mairie de BEAUCOUZÉ afin que le public puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet aux jours et heures habituels de la mairie (le lundi de 08h30 à 12h00 de 13h30 à 17h30, le mardi de 13h00 à 18h00, du mercredi au vendredi : de 08h30 à 12h00 de 13h30 à 17h30). Les observations pourront également être adressées par correspondance au commissaire-enquêteur à la mairie de BEAUCOUZÉ, qui les annexera au registre d'enquête ou envoyées en préfecture à l'adresse pref-enqpub-msd-sante-animale@maine-et-loire.gouv.fr. Le dossier sera également consultable sur un poste informatique en préfecture (Bureau des procédures environnementales et foncières) du lundi au vendredi de 9 h 00 à 11 h 30 et de 14 h 15 à 16 h 15.

Monsieur Gérard DUHESME, nommé commissaire-enquêteur par décision du Tribunal administratif de Nantes en date du 2 décembre 2021, recevra en personne à la mairie de BEAUCOUZÉ, les observations du public, les :

- **Mardi 22 février 2022 : de 13 h 00 à 18 h 00,**
- **Jeudi 3 mars 2022 : de 8 h 30 à 12 h 00,**
- **Jeudi 24 mars 2022 : de 13 h 30 à 17 h 30.**

Les modalités d'accès à la mairie et aux documents peuvent être adaptées par le maire dans le cadre de la situation d'urgence sanitaire, éventuellement en lien avec le commissaire enquêteur.

A compter de la date de publication de l'avis d'ouverture d'enquête publique, toute personne intéressée pourra prendre connaissance et obtenir communication du dossier d'enquête publique à la préfecture de Maine-et-Loire – Bureau des procédures environnementales et foncières.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, à la mairie de BEAUCOUZÉ, à la préfecture de Maine-et-Loire – Bureau des procédures environnementales et foncières, et sur le site Internet de la préfecture de Maine-et-Loire (<http://www.maine-et-loire.gouv.fr/> - rubrique « Publications – enquêtes publiques »).

La décision d'autorisation assortie du respect des prescriptions ou la décision de refus, sera prise par arrêté du préfet de Maine-et-Loire.

Des informations complémentaires pourront être demandées auprès de Monsieur le directeur de la société MSD Santé animale, 7 rue Olivier de Serres à BEAUCOUZÉ (49071).

Le présent avis, le dossier, et les observations du public formulées pendant l'enquête sur l'adresse électronique ci-dessus seront publiés sur le site Internet de la préfecture.